

«Je t'a(b)îme»

Lutte contre les violences conjugales.

Par Axel Ramos et Izilys Le Mailloux

«Après avoir étudié la condition des femmes dans tous les temps et dans tous les pays je suis arrivé à la conclusion qu'au lieu de leur dire bonjour on devrait leur demander pardon.» Alfred de Vigny

Mesdames, messieurs, membres du jury, nous nous présentons devant vous aujourd'hui pour vous parler d'une femme qui a gardé le silence beaucoup trop longtemps.

En effet, Morgane Seliman fait partie de ces femmes qui ont subi des violences conjugales. Battue et humiliée par son compagnon durant quatre ans, elle a aujourd'hui réussi à se libérer de l'enfer des violences conjugales. Dans son livre « Il m'a volé ma vie », elle raconte chaque instant passé dans la peur et l'angoisse de recevoir de nouveaux coups, elle raconte aussi les gestes et les paroles de ces moments de violence : « Je sentais la peur monter en moi. » Il me disait : « Dans trois heures je te défonce. » . Elle était battue quatre à cinq fois par semaine, presque tous les dimanches, a-t-elle précisé dans son livre.

Cela durera quatre ans, quatre ans à souffrir en silence. Coupée de sa famille, de ses amies, isolée, sans travail ni autonomie financière, la jeune femme trouve néanmoins l'énergie de s'adresser aux forces de l'ordre, à la justice et, surtout à des associations qui la mettent à l'abri et entreprennent avec elle un véritable travail de reconstruction.

Selon l'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme, « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » La Déclaration des Droits de l'Homme dit aussi dans l'article 4 que « *nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes* »

Sonia a 35 ans, elle s'est mariée avec Michel lorsqu'elle avait 29 ans. Un an après, elle a eu sa première fille. C'est à partir de là que tout a commencé pour

elle. Il était jaloux car elle était épanouie lors de sa grossesse. Il a commencé par des insultes de plus en plus quotidiennes. Lorsque sa fille a eu un an, elle a subi son premier coup. Il est devenu très violent et a perdu le contrôle, il l'a propulsée contre le radiateur et a cassé son téléphone. Lorsque sa seconde grossesse a débuté les choses sont devenues pires qu'avant. La peur que ses filles aient de voir leur mère battue a poussé Sonia à s'en sortir et à demander de l'aide. Elle a vu une avocate qui lui a dit qu'elle pouvait quitter le domicile conjugal et donner une nouvelle adresse à la police. Suite à ça, son mari a demandé le divorce pour abandon de domicile. La garde de ses filles a été attribuée à son ex-mari car il les a inscrites dans l'école de son village avant le jugement. Voici l'exemple d'une femme qui s'est battue pour que ses enfants soient en sécurité et qui n'est pas reconnue par la justice. Ces filles se sont retrouvées à vivre avec un homme dont elles avaient peur.

Est-il acceptable qu'une femme meure tous les 3 jours en France des suites de violences conjugales ? En France, en 2015, ce sont 122 femmes qui ont été assassinées par leur compagnon, conjoint, concubin, petit ami ou ex. Mais aussi 35 enfants ont été tués avec leur mère !

A Soisy-sous-Montmorency, Catherine a été assassinée par son compagnon. Elle a été retrouvée morte poignardée le jeudi 20 juillet 2016 après un appel à la police de l'auteur de ce crime.

De nombreuses lois se sont succédées depuis 10 ans, avec la création de l'ordonnance de protection en 2010, puis l'attribution à des femmes de TGD «Téléphone Grave Danger » en plus grand nombre. Ces dispositifs sont peu connus et pas suffisamment utilisés.

Bien que les violences conjugales s'exercent le plus souvent dans le domaine privé, c'est l'ensemble de la société qui doit réagir :

Toutes et tous, nous sommes concerné/es et devons agir ensemble. Les femmes victimes de violences doivent trouver de l'aide dans les gendarmeries et commissariats ; Françoise Brié, vice-présidente de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, affirme : « *Il faut vraiment que les officiers de police soient formés pour entendre cette parole. Cela arrive mais ce n'est pas toujours le cas* ». Elle regrette en outre que soient confondus « *conflit de couple et violence conjugale, en renvoyant la victime vers un médiateur conjugal par exemple* ». Elles doivent être écoutées et dirigées vers les associations spécialisées dans cette écoute et mises à l'abri si nécessaire. Il existe des foyers pour accueillir ces femmes qui permettent de les aider dans leur

période de transition et dans leur démarches juridiques.

Femmes et Hommes, témoins de ces violences, doivent dénoncer les violences faites aux femmes dont ils ont connaissance (dans la famille, le voisinage, le travail...) que ce soit auprès d'une assistante sociale ou des forces de police ou de gendarmerie.

Les pouvoirs publics doivent mener des campagnes de sensibilisation, et des actions de prévention, en direction de l'ensemble de la population. Il faut :

- mieux protéger les femmes et les enfants victimes de violences dans le couple, par la délivrance d'ordonnances de protection et de TGD.
- informer les femmes sur leurs droits à l'égalité, à la dignité, à l'intégrité de leur corps, sur les moyens de protection.
- former les personnels de tous les services en lien avec les femmes victimes de violences. (notamment police, gendarmerie, justice, médecins...)
- renforcer la répression et responsabiliser les hommes violents dès les premières violences signalées.
- donner davantage de moyens aux associations qui viennent en aide à ces femmes, alors que leurs budgets ne cessent de décroître !
- éduquer les jeunes à l'égalité des filles et des garçons, au respect réciproque.

Le plus important est d'en parler autour de soi lorsque les premières violences se font sentir. Si les droits de l'Homme sont aussi les Droits de la Femme, il n'y a pas de « petite » gifle. Or les raisons évoquées pour ne pas parler des violences subies renforcent la gravité de la situation : « *ce n'est pas grave* », « *on va trouver une solution* » ou « *cela n'aurait servi à rien* »... autant de réactions qui montrent une banalisation de la violence dans nos sociétés.